

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MAUGES-SUR LOIRE
N°2026_04**

Objet : Délégation de fonction temporaire à Madame Josseline LHOMMEAU

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

VU l'article R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CCAS, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature ;
VU l'article R. 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU l'article L. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire de Mauges-sur-Loire ;
VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2026 procédant à l'élection du Vice-Président du CCAS.
VU l'empêchement du président du 20 juillet au 16 août 2026.

ARRETE

Article 1^{er} :

Madame LHOMMEAU Josseline, Vice-Présidente du CCAS, reçoit délégation pour la période du 24 juillet au 16 août 2026 sur les visas des mandats et titres en l'absence du Président.

Article 2 :

Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

Article 3 :

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Josseline LHOMMEAU.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Article 5 :

La directrice du CCAS, monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur dès sa publication et/ou notification et sa transmission au représentant de l'Etat, le cas échéant.

Fait à Mauges-sur-Loire,

Le Président du CCAS
Gilles PITON

Certifié exécutoire compte tenu de :

La télétransmission faite le : 17/07/26

La publication le : 20/07/26

La notification à l'intéressée le : 20/07/26

Signature du bénéficiaire de la délégation

